Assumer le risque

- **Dommage réparable**
  - Le dommage réparable est un préjudice subi par la victime
    - ...d'un fait illicite...
    - ...ou de l'inexécution partielle ou totale d'un contrat
  - Il peut être matériel, moral, corporel ou écologique
  - Il doit être certain, direct, licite
  - Pour être réparable, le dommage doit porter atteinte à un intérêt légitime juridiquement protégé
  - La victime d'un dommage peut intenter une action en réparation pour en obtenir réparation
- **Réparation des dommages**
  - La responsabilité civile est l'obligation de réparer le dommage causé à autrui
  - **Trois conditions sont nécessaires**
    - un dommage
    - un fait générateur
    - un lien de causalité entre les deux
  - **Responsabilité civile délictuelle**
    - La responsabilité civile délictuelle naît d'un délit ou d'un quasi-délit
    - Traditionnellement, c'est l'existence d'une faute qui fonde la responsabilité délictuelle
    - L'entreprise doit assumer les risques liés à son activité même en l'absence de faute
  - **Responsabilité civile contractuelle**
    - C'est l'obligation de réparer le dommage résultant de l'inexécution d'un contrat
    - L'inexécution du contrat constitue une faute
    - Il appartient au créancier de prouver que le contrat n'a pas été exécuté
    - La mise en demeure du débiteur est obligatoire
  - Les responsabilités civiles délictuelle et contractuelle ne peuvent pas être cumulées
  - La prescription est de 5 ans aussi bien en matière délictuelle qu'en matière contractuelle